

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 1626

présenté par  
M. Brottes

-----  
à l'amendement n° 41 de la commission des affaires économiques  
-----

### à l'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« durable »,

insérer les mots :

« au service du progrès social ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.